

*des Princes, &c. Novemb. 1737. 325*

vent aucune incompatibilité dans les devoirs ; au contraire son nouvel Emploi renouvellera l'éclat de son mérite & de sa vigilance ; semblable à ces fleuves qui trouvant de nouvelles pentes & se creusant avec le tems un nouveau canal , vont arroser d'autres campagnes , & ne perdent rien de l'abondance & de la pureté de leurs eaux , encore qu'ils aient changé de lit & de rivage.

Ainsi, Messieurs, tandis qu'il servira son Roi , il veillera pour les intérêts de notre Auguste Souveraine, & dans le même-tems que l'on se figurera qu'il sommeille, il aura toujours les yeux ouverts pour la mention des droits de la Couronne : Ainsi que le Soleil qui donne le jour à l'autre partie du monde, à l'autre Hémisphère ; lorsque l'on s'imagine qu'il est obscurci ou qu'il se repose.

Mais, Messieurs, comme vous ne puisez toutes vos dignités que dans les graces de notre Auguste Souveraine, & dans la justice qu'elle a rendue & proportionnée à vos talens singuliers, je me croirois moi-même indigne de ses graces, si je n'en témoignoïis publiquement ma reconnoissance par une légère ébauche de son éloge.

Je n'ai point assez de témérité, & je n'ai garde d'entreprendre ici le panégyrique de notre illustre Souveraine ; j'en frémis, mon sang se glace, & à la première pensée ma langue devient muette, & ma plume se déteche ; je sçais que cet honneur n'est dû qu'à son digne & premier Ministre que la Providence & le doigt de l'Eternel lui avoit désigné & destiné pour le bonheur & pour le bon gouvernement de son Etat ; ou à Mr. le Procureur Général qui représente en ce Tribunal si digne ment la personne, à la pénétration duquel rien n'a été dérobé dans son éloquente Harangue des jours derniers ; je n'en tracerai donc, Messieurs, qu'un imparfait & foible